



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Egalité
Fraternité

Rapport du jury Concours d'Infirmier Education Nationale Session 2023

Président : M. Didier ZIMNIAK

Vice-Présidente : Mme Aurélie GENAUD

Membres : Mme Cécile PANNETIER, M. Florian GUERARD, Mme Sandrine LAMBERT, Mme Virginie MONNEY, Mme Claudine MARTIN, Mme Sylvie PICARD, Mme Christelle DELAVET.

En 2023, l'académie de Clermont Ferrand participe à la session du concours d'infirmier Education Nationale. Bilan chiffré : nombre de postes ouverts sur liste principale 10 et sur liste complémentaire 20. Nombre de candidats inscrits 67, nombre de présents aux épreuves 47, nombre de dossiers complets reçus 38 et nombre d'admissibles 38.

L'épreuve écrite :

Elle consiste à répondre à une ou plusieurs questions et situations professionnelles concernant l'exercice de la profession infirmière à l'Education Nationale.

Cette épreuve de 3 heures est affectée d'un coefficient 1.

Bilan chiffré : nombre de candidats inscrits 67 en 2023(94 en 2022) : Nombre de candidats présents 47, nombre de candidats admis en Liste Principale 10 et en Liste complémentaire 20.

Les correcteurs de l'épreuve écrite sont particulièrement attentifs aux points suivants :

- Repérage des hors sujets.
- Attribution de point bonus pour les copies structurées et attestant d'une démarche analytique, une présentation soignée, une qualité rédactionnelle.-.
- Analyse affinée des réponses des candidats avec mise en perspective de la grille de correction qui a, sur certains points, interrogé les correcteurs, dans le but de ne pas pénaliser les candidats.
- Appréciation de la posture et du positionnement professionnels.
- Appréciation de la projection de la démarche clinique infirmière à court, moyen et long terme, dans un environnement inédit pour des infirmiers habitués à évoluer dans un cadre partenarial médicalisé et à intervenir auprès de patients.
- A partir des réponses aux questions, appréciation globale de la qualité de préparation du concours, du niveau de connaissances (au-delà des connaissances propres liées au fondement même de la profession) : de l'institution, du cadre législatif et réglementaire spécifique à l'exercice de la profession en milieu scolaire, des missions exercées à l'éducation nationale, des problématiques rencontrées, du réseau partenarial interne et externe, des enjeux et des actualités du ministère EN.

L'épreuve orale d'admission :

Même s'il ne fait pas l'objet d'une notation, le jury a porté une attention à la présentation du dossier et la rédaction du CV. Cette épreuve, coefficient 2, consiste en un entretien de 20 minutes qui fait suite à un exposé oral de 10 minutes ; exposé au cours duquel le candidat est invité à présenter son parcours et son projet professionnels, ses motivations à intégrer le ministère EN, et à partager ses aspirations personnelles s'il le souhaite.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier du candidat :

- Sa motivation et ses qualités de réflexion.
- Ses connaissances de : l'exercice infirmier en milieu scolaire, des actualités et des réalités.
- Son aptitude à exercer son métier au regard de ce futur et nouvel environnement spécifique de travail.
- Sa capacité à prendre la mesure des missions confiées et du rôle de professionnel ressource.
- Sa capacité à se projeter dans un nouvel environnement, non médicalisé.
- Sa posture et son positionnement professionnels.
- Ses savoirs expérimentiels au bénéfice de son futur exercice.

Le candidat doit mettre à profit les 10 minutes de l'exposé pour en faire une présentation personnalisée et dynamique de son CV, de son parcours et de son projet, en respectant le temps imparti. Le jury a apprécié notamment les candidats qui ont fait le lien entre leur cursus professionnel, enrichi du parcours et des activités personnels, et leur projet d'exercer leur profession à l'Education Nationale, tout en mettant en évidence la façon dont l'expérience acquise pourrait être réinvestie dans leurs futures missions.

L'entretien de 20 minutes permet au jury d'évaluer les candidats sur leur motivation, leurs connaissances professionnelles, leurs capacités réflexives et d'adaptation leur connaissance globale du système éducatif, et leurs représentations de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale, leur capacité à se projeter dans ce nouvel environnement. Le jury a été attentif sur les connaissances des candidats relatives :

- Aux missions spécifiques des infirmiers en milieu scolaire, particulièrement sur le repérage des troubles de santé et du suivi de la santé des élèves.
- Aux dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins particuliers...
- Au réseau partenarial interne et externe.
- Aux différentes instances d'une école ou d'EPL et de la contribution de l'infirmier en leur sein.
- Au rôle de professionnel ressource et expert de l'infirmier au sein de ce paysage institutionnel.

Le jury reste sensible au fait que les candidats puissent mettre en avant leurs capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire et non médicalisée, avec les partenaires de l'Education nationale et les parents d'élève, et à se positionner comme professionnel référent et expert en santé. La posture professionnelle a été appréciée au regard des échanges liés à la question du secret professionnel et sur leur capacité à centrer leur action autour des besoins des élèves.

Le jury a particulièrement félicité les candidats ayant pris l'attache d'infirmiers de l'Education Nationale et de chefs d'établissement, voire ayant effectué des immersions en établissement auprès de ces professionnels, afin d'affûter leur perception de la réalité d'exercice de la profession infirmière en milieu scolaire, et donc d'affirmer leur détermination à intégrer le ministère de l'Education nationale.

D. ZIMNIAK et V. MONNEY